



Mouvement d'implication
francophone d'Orléans

Centre éducatifs les Petits pinceaux
La Rigolade et la Ribouldingue
Les Camps
Centre Séraphin-Marion d'Orléans
Activités récréatives
Spectacles
Objectif Cinéma
Galerie d'art Eugène-Racette
École de musique

MIFO.CA

Dernière mise à jour : 4 janvier 2021

Foire aux questions – Locations de salle COVID-19

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir choisi le MIFO comme lieu pour organiser votre événement. Notre équipe est prête à vous accueillir et à vous aider pour faire de votre événement un moment spécial pour vous et vos invités.

Puisque les locations de salle se font actuellement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, nous avons apporté plusieurs changements afin de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des usagers (incluant vous, vos invités et vos fournisseurs) ainsi que des membres de notre personnel.

Nous demandons votre collaboration afin que votre événement se déroule sans incident. Sachez que nous suivons les directives du gouvernement de l'Ontario et de Santé publique Ottawa, et que ces directives sont appelées à changer sans préavis. Nous communiquerons avec vous rapidement pour vous informer de tout changement qui pourrait avoir un impact sur votre location de salle.

Dans cette foire aux questions, vous trouverez des informations très importantes au sujet de nos locations de salle. Veuillez consulter l'ensemble des questions et des réponses avant de communiquer avec un membre de notre équipe. [Vous pouvez également consulter notre foire aux questions générale sur le mifo.ca.](#)

Vous devez informer vos invités et vos fournisseurs des procédures à suivre lorsqu'ils sont au MIFO.

Au plaisir de vous accueillir,

L'équipe du MIFO



Table des matières

Tarifs et remboursements	3
QUELS SONT LES TARIFS POUR LES LOCATIONS DE SALLE ?	3
SERAI-JE REMBOURSÉ POUR UNE LOCATION DE SALLE ANNULÉE ?	3
Déroulement et fonctionnement	3
EST-CE QU'UN EMPLOYÉ DU MIFO EST PRÉSENT LORS DES LOCATIONS DE SALLE ?	3
COMBIEN DE PERSONNES PEUVENT ASSISTER À MON ÉVÉNEMENT ?	3
COMMENT SE DÉROULE L'ACCUEIL ?	4
POUVONS-NOUS SORTIR DE LA SALLE ?	4
COMBIEN DE PERSONNES PEUVENT ÊTRE ASSISSES À LA MÊME TABLE ?	4
EST-CE QUE JE PEUX FAIRE UN BUFFET ?	4
EST-CE QUE LE BAR EST OUVERT ?	4
EST-CE QUE NOUS POUVONS DANSER ET CHANTER ?	5
EST-CE QUE JE PEUX FAIRE JOUER DE LA MUSIQUE ?	5
Mesures sanitaires	5
QUELLES DIRECTIVES DE SANTÉ PUBLIQUE DEVONS-NOUS RESPECTER ?	5
QUE SE PASSE-T-IL SI NOUS NE RESPECTONS PAS LES DIRECTIVES DE SANTÉ PUBLIQUE ?	6
EST-CE QUE LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE ?	6
COMMENT ASSUREZ-VOUS LA DISTANCIATION PHYSIQUE AU MIFO ?	6
QUE FAIRE SI JE ME SENS, OU SI L'UN DE MES INVITÉS SE SENT, MALADE LORSQUE JE SUIS À LA MAISON (AVANT MA LOCATION DE SALLE) OU AU MIFO ?	6
QUELLES PROCÉDURES PREND LE MIFO POUR NETTOYER ET DÉSINFECTER LES LIEUX OÙ SONT OFFERTS SES SERVICES ?	7
EST-CE QU'IL EXISTE DES RISQUES SI J'ORGANISE MON ÉVÉNEMENT AU MIFO ?	8
EST-CE QUE LE MIFO COMMUNIQUERA AVEC MOI SI UN CONTACT ÉTROIT EST UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ?	8
SI J'AI DES PRÉOCCUPATIONS OU DES COMMENTAIRES, QUE DOIS-JE FAIRE ?	8



Tarifs et remboursements

QUELS SONT LES TARIFS POUR LES LOCATIONS DE SALLE ?

Nous vous invitons à consulter notre site Web pour les différents tarifs de location.

Les montants varient selon divers facteurs tels que la salle choisie, le nombre d'heures de location et la location d'équipement. D'autres frais peuvent s'appliquer selon vos besoins.

SERAI-JE REMBOURSÉ POUR UNE LOCATION DE SALLE ANNULÉE ?

Si le MIFO doit annuler une location de salle en raison de la pandémie de la COVID-19, nous dérogerons de nos politiques et règlements et procéderons à des remboursements pour les locations de salle devant avoir lieu dans la période visée par les nouvelles directives.

Si le locataire (vous) souhaite annuler la location de salle, nos politiques et règlements en la matière s'appliqueront.

Veillez consulter la section Annulation et remboursement de nos politiques et règlements pour en savoir plus sur les modalités.

Déroulement et fonctionnement

EST-CE QU'UN EMPLOYÉ DU MIFO EST PRÉSENT LORS DES LOCATIONS DE SALLE ?

Un gestionnaire d'événement est présent lors de toutes nos locations de salle au coût de 180 \$. Il vous accueillera, répondra à vos questions et pourra guider vos fournisseurs au bon endroit. Le gestionnaire s'assurera que vous et vos invités respectez les procédures et les directives, incluant celles de santé et de sécurité.

COMBIEN DE PERSONNES PEUVENT ASSISTER À MON ÉVÉNEMENT ?

Le nombre de personnes pouvant assister à votre événement dépend du type de salle choisie et des directives émises par les instances de santé publique.

Vous devez respecter le nombre maximal de personnes prévu pour chaque salle :

- Grande salle : 50
- Salle Lyla-Côté : 10
- Salon Richelieu : 10

Voici quelques autres points importants :

- Toutes les personnes présentes sont incluses dans le calcul du nombre de personnes, peu importe leur âge (par exemple : les enfants ainsi que les bambins dans une poussette ou dans les bras de leurs parents).
- Vous devez avoir les mêmes invités tout au long de l'événement, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas faire entrer et sortir des personnes différentes pour respecter le nombre maximal.
- Le nombre maximal exclut les employés du MIFO.



COMMENT SE DÉROULE L'ACCUEIL ?

Afin de limiter le nombre de personnes dans le centre culturel du MIFO et pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, veuillez demander à vos invités de se présenter 10 minutes avant le début de votre événement et de limiter les effets personnels qu'ils apportent à l'essentiel puisque le vestiaire est fermé.

Vous, vos invités et vos fournisseurs, devez vous présenter à la station d'accueil située à l'entrée principale du MIFO (portes faisant face à la rue Carrière). Il est possible que vous ayez à faire la file à l'extérieur en attendant votre tour, et ce, tout en respectant la distanciation physique de deux mètres (2 m) avec toute personne ne faisant pas partie de votre foyer. Vérifiez les conditions météorologiques pour savoir si vous devez apporter un parapluie ou un manteau.

Lorsque vous, vos invités ou vos fournisseurs, êtes à la table d'accueil, confirmez à quel événement vous assistez. On vous demandera de vous désinfecter les mains, on procédera au dépistage, puis on vous dirigera vers la salle où a lieu votre événement.

Nous notons les présences et les heures d'arrivée afin de retrouver rapidement toute personne ayant été en contact avec un cas suspecté ou confirmé de la COVID-19, le cas échéant.

Lors du départ, vous n'avez pas à repasser par la table d'accueil.

POUVONS-NOUS SORTIR DE LA SALLE ?

Vous, vos invités ou vos fournisseurs pouvez sortir de la salle lorsque vous devez aller aux toilettes ou pour sortir de l'édifice. Veuillez éviter de rester dans le foyer ou dans les couloirs.

COMBIEN DE PERSONNES PEUVENT ÊTRE ASSISES À LA MÊME TABLE ?

Nous suivons les directives des instances de santé publique qui exigent un nombre maximal de personnes assises à la même table.

En ce moment, un maximum de quatre personnes peut être assis à la même table, ce qui inclut les enfants. Vous ne pouvez pas déplacer les tables et les chaises pendant l'événement. De plus, vous devez informer vos invités qu'ils ne doivent pas changer de table pendant l'événement.

EST-CE QUE JE PEUX FAIRE UN BUFFET ?

Il est interdit de servir de la nourriture dans un buffet lors de votre événement.

Si vous souhaitez servir de la nourriture lors de votre événement, vous devez avoir un service aux tables fait par des serveurs qui doivent également ramasser la vaisselle à la fin du repas et porter le masque en tout temps.



EST-CE QUE LE BAR EST OUVERT ?

Il est possible d'avoir le service de bar lors d'une location de salle dans la Grande salle. Nous respectons les directives des instances de santé publique :

- 21 h - Nous fermons le bar. Il est impossible d'acheter de l'alcool à partir de ce moment.
- 22 h - La consommation d'alcool doit cesser. Vous et vos invités devez avoir terminé de boire vos boissons avant cette heure.

EST-CE QUE NOUS POUVONS DANSER ET CHANTER ?

Il est interdit de danser et de chanter. Ces mesures sont conformes aux directives des instances de santé publique et permettent de mieux respecter la distanciation physique ainsi que de réduire les risques de propagation des virus et des infections.

EST-CE QUE JE PEUX FAIRE JOUER DE LA MUSIQUE ?

Vous pouvez faire jouer de la musique pour mettre de l'ambiance lors de votre événement. Le volume de la musique doit être assez bas pour que les personnes dans la salle puissent bien s'entendre.

Mesures sanitaires

QUELLES DIRECTIVES DE SANTÉ PUBLIQUE DEVONS-NOUS RESPECTER ?

Le MIFO suit les directives du gouvernement de l'Ontario et de Santé publique Ottawa (SPO). En travaillant tous ensemble, nous réduisons les risques de propagation des virus et des infections. [Nous vous invitons à consulter le site Web de SPO pour tous les détails.](#)

Voici une liste non exhaustive des mesures sanitaires que vous, vos invités et vos fournisseurs, **devez** absolument respecter lorsque vous êtes au MIFO :

- Présentez-vous à la table d'accueil à votre arrivée pour faire le dépistage.
- Consultez la liste de symptômes et répondez aux questions de la personne à l'accueil (gestionnaire d'événement ou autre employé du MIFO).
- Vous devez porter un masque en tout temps, y compris les enfants (sauf en fonction des exceptions énumérées par Santé publique Ottawa, par exemple lorsque vous mangez ou buvez, et si un enfant est âgé de moins de deux ans).
- Lavez ou désinfectez vos mains à votre arrivée et régulièrement par la suite.
- Si vous développez des symptômes au MIFO, avertissez un membre de notre équipe et quittez les lieux dès que possible.
- Respectez la distanciation physique de 2 mètres ou 6 pieds avec toute personne qui n'est pas dans votre foyer.
- Toussez dans un mouchoir ou dans le creux de votre coude et lavez vos mains.
- Ne déplacez pas les chaises, les tables ou le matériel dans les salles.
- Il est interdit de boire ou de manger dans le foyer.
- Quittez le MIFO aussitôt que l'événement est terminé.



QUE SE PASSE-T-IL SI NOUS NE RESPECTONS PAS LES DIRECTIVES DE SANTÉ PUBLIQUE ?

Si vous, vos invités ou vos fournisseurs, ne respectez pas les directives de santé publique :

- Le gestionnaire d'événement vous fera des rappels. Nous encourageons la discussion pour trouver des solutions ensemble.
- Si, après quelques rappels le problème ne se règle pas, le MIFO se réserve le droit de mettre terme à votre événement sans remboursement et sans remise du dépôt. Vos invités seront alors obligés de quitter les lieux.
- Au besoin, le MIFO peut faire appel au Service de police d'Ottawa.

EST-CE QUE LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE ?

Oui, vous, vos invités et vos fournisseurs, **devez porter le masque** lorsque vous êtes au MIFO.

Nous respectons la liste d'exemptions de Santé publique Ottawa (SPO). Par exemple, le masque n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de deux ans ou lorsque vous mangez. [Consultez le site Web de SPO pour davantage de détails.](#)

Vous êtes responsable de fournir des masques à vos invités ou à vos fournisseurs s'ils n'en ont pas.

COMMENT ASSUREZ-VOUS LA DISTANCIATION PHYSIQUE AU MIFO ?

Voici les mesures de distanciation physique qui doivent être respectées au MIFO :

- Vous devez faire la file en respectant la distanciation avec les personnes ne faisant pas partie de votre foyer. Ceci s'applique dès votre arrivée au MIFO.
- Des marques, des flèches directionnelles et des icônes au sol ainsi que sur les murs sont placées dans le MIFO afin d'avoir des repères visuels de ce que représentent 2 mètres ou 6 pieds.
- Nos employés respectent la distanciation avec les usagers. Parfois, une barrière en plexiglass est également utilisée.
- Tous les aménagements de salles ont été configurés afin de faciliter le respect de cette distanciation. Veuillez ne pas déplacer les chaises, les tables ou le matériel.

QUE FAIRE SI JE ME SENS MALADE, OU SI L'UN DE MES INVITÉS SE SENT MALADE, LORSQUE JE SUIS À LA MAISON (AVANT MA LOCATION DE SALLE) OU AU MIFO ?

Nous vous demandons votre collaboration ainsi que celle de vos invités et de vos fournisseurs afin de veiller à la santé et à la sécurité de tous. En tout temps, si la situation est urgente, appelez le 911.

Symptômes à la maison

Si vous, ou l'un de vos invités, souffrez de [symptômes pseudogrippaux](#) (fièvre, toux, difficulté à respirer, etc.), **vous devez rester à la maison**. Si après votre location de salle (période de 14 jours), vous, ou l'un de vos invités, êtes un cas confirmé de la COVID-19, avertissez la responsable des installations, Jennifer Lanthier, par courriel à



locations@mifo.ca ou par téléphone au 613 830-6436, poste 234, dans les plus brefs délais.

Si vous croyez être atteint de la COVID-19 :

- Commencez par faire [une autoévaluation](#).
- Trouvez un [centre de dépistage](#).
- Au besoin, consultez un professionnel de la santé par téléphone ou en personne.
- Consultez le [site Web de Santé publique Ottawa](#) pour en savoir davantage sur la COVID-19.

Symptômes au MIFO

Si vous développez des symptômes pendant que vous êtes au MIFO, veuillez avertir un membre de notre équipe et quittez les lieux dans les meilleurs délais. Si vous devez attendre qu'un proche vienne vous chercher, nous avons un espace calme où vous pourrez attendre en compagnie d'un membre de notre équipe. Il est important de bien suivre les directives du membre de notre équipe.

Travaillons ensemble

Pour aider la grande famille du MIFO à rester en santé et pour limiter la propagation des virus et des infections, voici quelques exemples de ce que vous devez faire :

- Lavez vos mains régulièrement (avant, pendant et après avoir utilisé nos services).
- Respectez la distanciation physique de 2 mètres ou 6 pieds.
- Portez le masque.
- Toussez ou éternuez dans un mouchoir et jetez-le dès que possible. Si vous n'avez pas de mouchoir, tousez ou éternuez dans votre coude. Ensuite, lavez-vous les mains.
- Évitez de saluer les gens avec une poignée de main, avec la bise ou une caresse et même avec le « coup de coude ».
- Utilisez le gel hydroalcoolique (savon antibactérien) à votre disposition.
- Consultez le site Web de [Santé publique Ottawa](#) pour en savoir davantage.

QUELLES PROCÉDURES SONT PRISES PAR LE MIFO POUR NETTOYER ET DÉSINFECTER LES LIEUX OÙ SONT OFFERTS SES SERVICES ?

Le MIFO s'engage à suivre les directives émises par le gouvernement de l'Ontario et par Santé publique Ottawa afin de s'assurer que les lieux soient propres et de limiter la propagation des virus et des infections.

Voici quelques exemples des mesures mises en place au MIFO :

- Les locaux, le matériel ainsi que les surfaces fréquemment touchées sont désinfectés régulièrement entre les activités, les cours et les événements.
- Un grand ménage est fait tous les jours.
- Les employés suivent les calendriers de désinfection pour tous les locaux.
- Les employés suivent une formation pour, par exemple, suivre les bonnes pratiques d'hygiène et savoir comment utiliser adéquatement les produits nettoyants et désinfectants.



EST-CE QU'IL EXISTE DES RISQUES SI J'ORGANISE MON ÉVÉNEMENT AU MIFO ?

Le MIFO a mis en place toutes les mesures requises par les instances de santé publique pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19. Par contre, il est impossible pour nous de garantir qu'aucun participant ne sera exposé au virus en assistant à un événement organisé dans l'une de nos salles.

EST-CE QUE LE MIFO COMMUNIQUERA AVEC MOI SI UN CONTACT ÉTROIT EST UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ?

En vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, le MIFO a l'obligation de signaler les cas suspects et confirmés de COVID-19 à Santé publique Ottawa (SPO). Advenant la confirmation d'un cas positif lié à un contact étroit (usager ou membre du personnel) au MIFO, nous respecterons les directives de SPO et communiquerons, s'il y a lieu, avec les personnes concernées. Il est aussi possible que SPO communique directement avec les personnes visées.

D'ailleurs, l'équipe du MIFO doit suivre des procédures conformes aux directives de SPO si un membre, un usager ou un membre du personnel est un cas suspect ou confirmé de la COVID-19. Si une personne présente un ou des symptômes lorsqu'il est au MIFO, il devra quitter les lieux dans les plus brefs délais et notre équipe entamera la désinfection du matériel qu'il a utilisé et des salles fréquentées.

SI J'AI DES PRÉOCCUPATIONS OU DES COMMENTAIRES, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Si vous souhaitez nous faire part de préoccupations ou de commentaires liés à votre location de salle ou si vous avez des questions, nous vous invitons à écrire à locations@mifo.ca.